



ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU MAJ

17 MARS 2018 - RESTAURANT DU JURA À BASSECOURT

- **Compte rendu de synthèse**
- **Procès-verbal**
- **Ordre du jour**

10 h 00 - 12 h 00

1. **Allocution d'ouverture de M. Laurent Coste, président du MAJ (RJ-UJ) ;**
2. **Discours de M. Charles Juillard, Ministre des Finances de la République et Canton du Jura (« Accueil de Moutier dans l'Etat jurassien : conséquences constitutionnelles, politiques, administratives et financières »)**
3. **Discours de Maurane Riesen, candidate à l'élection au Conseil exécutif bernois du 25 mars 2018**
4. **Rapport politique de M. Pierre-André Comte, secrétaire général**
Débat ouvert :
 - Une ligne pour l'avenir, principes généraux
 - Organisation et moyens d'action du mouvement : modernisation et passage du flambeau
5. **Résolution**
6. **La Rauracienne**

L'Assemblée des délégués du Mouvement autonomiste jurassien s'est réunie le 17 mars 2018 au Restaurant du Jura à Bassecourt sous la présidence de Laurent Coste en présence de 150 délégués et membres.

Excuses : selon liste déposée au Secrétariat général, sur la base du registre tenu par Serge Meyer, vice-président du mouvement et coordonnateur de l'inscription des participants à l'entrée de l'assemblée.

Le président du Mouvement a, en ouverture de l'assemblée, présenté un tableau complet de la situation politique, liée au sort des recours contre la votation du 18 juin 2017 et le processus de rattachement de Moutier à la République et Canton du Jura.

1. Allocution d'ouverture

Lors de notre assemblée de l'automne passé, à l'occasion de la fête du peuple, je vous avais annoncé pour le 17 mars une assemblée extraordinaire de « Refondation » du mouvement. Vous aurez compris à la lecture de l'ordre du jour que cette Refondation n'est pas vraiment à l'ordre du jour de cette assemblée, pourquoi ?

Le 18 juin 2017, il y a 272 jours, Moutier décide de devenir jurassienne. Depuis ce jour-là nous sommes dans l'attente d'une décision de la préfecture du Jura bernois quant aux différents recours déposés par nos adversaires. Malgré une décision claire du ministère public le canton de Berne qui a conclu qu'aucune malversation n'avait entaché le vote des Prévôtois, Madame la préfète, qui a succédé à Monsieur le préfet, continue de réfléchir à la décision qu'elle entend prendre.

272 jours, c'est long, tellement long que des inconnus ont rappelé cette semaine à la préfecture que maintenant : « c'est l'heure ».

Par ailleurs, il y a quelques semaines, un nouveau comité pro bernois voyait le jour à Moutier « Moutier résiste ».

Une équipe a travaillé à poser les bases de cette réorientation. Mais, alors que le comité exécutif espérait une issue rapide de ces recours, ainsi qu'une forme d'ouverture de la part de nos adversaires en ville de Moutier, il n'en a rien été.

Dès lors, le moment ne nous a pas semblé opportun pour concrétiser une nouvelle organisation de notre mouvement. Ce n'est pas en pleine bataille que l'on réorganise ses troupes, et il nous faut malheureusement constater que la bataille n'est pas encore terminée.

Néanmoins, lors de son intervention le secrétaire général du mouvement autonomiste jurassien, Monsieur Pierre-André Comte, vous parlera des trois axes sur lesquels le mouvement entend se concentrer ces prochains mois. Certains de ses propos nous feront certainement réagir et c'est pourquoi nous ouvrirons un débat à l'issue de son intervention.

En quelques années, deux événements importants se sont produits dans le cadre de la question jurassienne. Le premier, ce fut le résultat du vote du 24 novembre 2013. Tout ou presque a déjà été dit sur ce vote. Ce que nous devons entretenir c'est qu'en presque 40 ans les fronts et les mentalités n'ont pas changé. Les jurassiens bernois ont majoritairement manifesté leur intention de continuer d'appartenir au canton de Berne.

Le deuxième événement c'est bien entendu le vote de Moutier qui a permis de rendre à cette ville son caractère jurassien.

Nous trouvons donc devant deux constats. Le premier c'est qu'à vues humaines la réunification du Jura ne se fera pas dans un proche avenir. Le deuxième c'est que Moutier devra encore se battre pour pouvoir s'arracher dignement à la mainmise bernoise.

Le Jura, tout le Jura, c'est notre terre. Dès lors, et ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, il nous appartient de veiller à ce que ce Jura que nous aimons soit préservé, qu'il conserve son caractère francophone et défende son autonomie. Notre action dans le Jura Sud doit donc se redéfinir, et c'est ce nombre nous parler Pierre-André Comte.

En ce qui concerne Moutier, nous ne lâcherons rien, que Berne ne s'attende pas à ce que les autonomistes se laissent voler leur victoire. La population de Moutier a choisi librement et démocratiquement de rejoindre la république et Canton du Jura, il n'est pas question de remettre ce vote en cause.

Voilà, je sais que pour certains d'entre vous mes propos peuvent sembler iconoclastes, mais notre mouvement a le devoir de regarder les choses en face. C'est ce que le comité exécutif vous propose de faire.

2. Discours du Ministre Charles Juillard aux Prévôtois

Le Ministre Charles Juillard a prononcé un discours très applaudi par les 150 délégués et membres présents à Bassecourt le 17 mars. Dans l'extrait ci-dessous, il fait part de son « deuxième » message aux Prévôtois, après avoir parlé de l'accueil prochain de Moutier, auquel l'Etat jurassien voue toute son énergie.

*« Mon deuxième message aujourd'hui est que **les engagements pris par le Jura avant le vote du 18 juin seront tenus.** Je le répète, les engagements – et non les promesses- seront tenus ! A quoi nous sommes-nous engagés ? Nous avons dit que nous voulions faciliter les démarches administratives liées au transfert et les rendre gratuites pour les Prévôtois. Et nous le ferons !*

Mais attention toutefois à bien nous comprendre : par exemple l'échange de plaques de voitures sera gratuit mais évidemment que les Prévôtois paieront leur taxe annuelle comme tous les Jurassiens ! Nous avons déclaré que nous allons rechercher des solutions pragmatiques aux défis que nous aurons à résoudre, dans l'intérêt des populations concernées. Ce principe nous guidera tout au long du processus. Nous nous sommes aussi engagés à ne pas défaire ce qui fonctionne bien à Moutier, et pourquoi pas à nous en inspirer. C'est le bon sens-même ! Nous voulons aussi examiner dans quelle mesure les collaborations intercommunales peuvent se poursuivre et à quelles conditions.

Enfin nous nous sommes engagés à transférer à Moutier un certain nombre de services administratifs – ceux-ci sont déjà connus et équivalent à environ 170 emplois, soit plus que les emplois bernois actuels à Moutier, et nous le ferons. Nous assurerons également comme nous l'avons annoncé un emploi équivalent aux habitants de Moutier employés au sein d'un service de l'administration cantonale bernoise localisé à Moutier !

Voici nos principaux engagements et nous les tiendrons, Mesdames et Messieurs, d'une part parce que nous avons une parole et que celle-ci engage notre responsabilité, d'autre part parce que le Parlement a confirmé ces options stratégiques, accomplissant ainsi un acte politique fort dont la

portée n'est pas que symbolique. Alors bien sûr, nos détracteurs – les mêmes qui ont déposé des recours qui paralysent le processus - continueront à affirmer qu'on ne voit rien venir du côté du Jura... Seuls nos actes parviendront à les convaincre et je leur donne d'ores et déjà rendez-vous dans quelques années ! »

Charles Juillard

Ministre, Président de la Délégation aux affaires jurassiennes

3. Discours de Maurane Riesen (extrait)

« Le contexte passionnant dans lequel nous étions plongés avant les votations de 2013 et 2017 m'avait poussée à passer d'observatrice passive de la politique à protagoniste active et c'était le début d'un apprentissage impressionnant et d'une expérience de vie exceptionnelle. En quelques mois, je suis passée d'une terrible désillusion à une immense fierté. Ma commune de Sonceboz a en effet créé un de ces paradoxes politiques que seuls les villages du Jura méridional réussissent. Alors qu'une poignée bien minoritaire de mes concitoyens consentait à l'idée de discuter d'un futur interjurassien et un Etat repensé, ils étaient plus nombreux, quelques semaines plus tard à m'élire au « Conseil du Jura bernois.

J'aime à rappeler que je me suis engagée en politique pour défendre des convictions. J'ai à cœur de me battre pour une société plus juste et plus égalitaire. Je souhaite aussi que l'état du monde que l'on laissera aux générations futures soit notre défi, avant d'être leur problème. Mais surtout, je reste persuadée de l'importance de s'engager pour sa région, de promouvoir sa culture et de se battre pour pouvoir être actrice et non spectatrice de ce monde. Comme pour vous tous, les mots autonomie, souveraineté et liberté ont des significations très particulières pour moi. »

Maurane Riesen

4. Rapport politique du Secrétaire général (intégral)

L'Assemblée des délégués est l'occasion d'établir des bilans et de dresser des constats. Nous ne dérogerons pas à cet ordre immuable des choses, et cela d'autant moins que nous vivons une période agitée de notre histoire.

Il est également utile, traditionnellement, de rappeler à notre mémoire les événements politiques et les évolutions socio-économiques qui expliquent la situation « actualisée » de la *Question jurassienne*. Je le ferai succinctement, en n'omettant pas de faire appel aux plus récentes déclarations et résolutions, faites et votées dans le cadre de nos rendez-vous populaires, notamment lors de la dernière Fête du peuple jurassien, toutes expressions publiques auxquelles notre devoir est de donner la suite qui convient.

L'Assemblée des délégués est donc réunie afin de faire le point et de fixer, pour le moins d'esquisser la ligne politique eu égard aux turbulences du moment. Aussi la souhaitons-nous riche en échanges sur le passé, le présent et le futur.

Nos travaux de ce matin se concluront par l'adoption d'une résolution sur l'action militante à court et moyen terme - j'insiste sur ces mots -, le long terme ne faisant pas, pour l'heure, l'objet d'une réflexion suffisamment aboutie.

L'Assemblée des délégués a été préparée au gré de débats internes, que ce soit au sein du Comité exécutif, de la Commission politique ou du Comité de campagne « Moutier, ville jurassienne ». De même ont été prises en compte les remarques et propositions déjà déposées en 2014 par les mouvements associés ou amis (AFDJ, AJE, Bélier), toutes mentionnées dans le rapport de synthèse que votre serviteur a livré aux « Etats généraux » le 14 juin 2014 à Moutier.

Le rapport politique que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui sera scindé en 7 parties courtes, ponctuées d'une brève conclusion.

Une histoire dévoyée

« Il n'existe qu'un seul peuple jurassien, qu'une seule âme jurassienne, un seul patrimoine jurassien commun à tous », a dit Roger Schaffter dans son discours inaugural de l'Assemblée constituante. L'histoire a modelé ce peuple qui, jusqu'aux anti-plébiscites de 1975, n'a jamais été divisé. A considérer le sort réservé au Jura méridional, son droit de libre disposition a été sacrifié sur l'autel de l'impérialisme bernois, la complicité de la Confédération parachevant l'injustifiable scénario.

Puis est venu le temps d'une existence parallèle du sud et du nord du Jura séparés par la volonté de Berne. Le Jura, comme toutes les régions de Suisse, a dû affronter la crise économique de 1975. Cette crise a fait reculer la population du Jura-Sud. Elle a notamment contraint à l'exil ses éléments les plus qualifiés, aussi bien dans le secondaire que dans le tertiaire. De fait, elle a aggravé la tendance naturelle de cette région à exporter ses « cerveaux ». Pour les jeunes les plus diplômés, l'avenir était ailleurs... y compris dans le canton du Jura. Resta donc sur place une population vieillissante et dépolitisée, insensible au discours autonomiste. L'inconsistance de la classe politique majoritaire du Jura-Sud en est sans doute une conséquence, même si elle a d'autres causes encore.

Mais tout cela a été dit cent fois. Ce qui n'a pas été répété assez, c'est qu'en dépit des obstacles placés sous ses pas, le peuple jurassien a voté **deux fois** en faveur de l'autonomie et de l'unité : en 1974 d'abord, en 2013 ensuite. En 1974, le « OUI » l'a emporté dans les districts francophones avec 53% des voix, en 2013 avec près de 54% des suffrages exprimés.

La mutilation dont notre peuple a été victime est un crime imprescriptible, et il faut comprendre qu'à cet égard un profond sentiment d'injustice se soit ancré dans le cœur des Jurassiens. Cependant, la nostalgie, qui vient quand le présent n'est pas à la hauteur des promesses du passé, n'est pas bonne conseillère, et il serait irresponsable d'y céder.

Le vote du 24 novembre et ses conséquences

Dans les districts du sud, le scrutin du 24 novembre a confirmé l'opposition farouche du corps électoral à l'idée de la réunification du Jura. Nous avons, dans une analyse antérieure, expliqué les raisons du divorce entretenu depuis le « réveil du peuple jurassien » en 1947. On peut y revenir en quelques phrases.

D'abord, le confort des situations acquises dans une « configuration bernoise » vécue sans heurts a favorisé une manière de conservatisme dans la société civile, figeant les individus dans le rejet du changement. Ensuite, deux décennies d'accommodements - de l'Accord du 25 mars 1994 à la dissolution de l'Assemblée interjurassienne en 2017 - et de messages contradictoires ont réduit à néant toute chance de succès ultérieur pour la cause autonomiste. Enfin, la question identitaire a été proprement mise sous l'éteignoir. La majorité probernoise, et pour cause, ne lui a laissé aucun espace. L'identité jurassienne en quarantaine, ses détracteurs avaient le champ libre pour imposer une vision faussée sur les enjeux du scrutin, dont en premier lieu celui de l'avenir d'une minorité francophone sans pouvoirs de décision réels.

Ainsi, confrontés à l'impossibilité de faire admettre les vertus du changement, desservis par le compromis préjudiciable dont est née l'AIJ en 1994, censurés dans l'évocation d'une communauté de destin fondée sur l'identité originelle, nous ne pouvions espérer l'emporter. Nous pouvions juste mobiliser la fidélité des patriotes à l'idéal de l'unité jurassienne, exprimée très largement sur le territoire cantonal du Jura. De ce seul point de vue, nous avons rempli notre mission. Et si nous savions que nous ne pouvions l'emporter, la possibilité offerte à Moutier de voter ultérieurement sur son rattachement au canton du Jura nous avait offert le choix stratégique d'approuver la Déclaration d'intention du 20 février 2012, adoptée par les cantons de Berne et du Jura sous l'égide de la Confédération, et sa promesse de vote communaliste. En réalité, le vote du 24 novembre 2013 fut l'avant-dernier acte d'une procédure planifiée dès les années soixante du siècle passé. A partir du moment où le droit international public était rejeté au profit du droit usuel suisse, avec en prime des portes ouvertes aux sécessions, le sort du Jura était scellé.

Chacun en convient, et quel que soit le dépit qu'on puisse y mettre, inutile en la circonstance, le vote du 24 novembre ne peut rester sans effet sur notre engagement présent sur notre organisation future.

Quelle conclusion doit-on tirer avec courage et lucidité de ce scrutin ?

La première est que la réunification politique, telle que nous l'avons prônée durant quarante ans, est inenvisageable à vue humaine. Dès lors, la *Question jurassienne* se pose en termes différents de ceux connus jusqu'ici. Elle ne peut faire abstraction du choix largement majoritaire des électeurs du Jura méridional, ce qui veut dire que l'expansion territoriale au gré de la conquête de majorités autonomistes dans les communes du Jura-Sud ne peut plus être un objectif à court et moyen terme, sauf, éventuellement, dans la couronne de Moutier. Ailleurs, les élections communales ne doivent pas faire illusion, car les autonomistes sont élus, non pas en vertu de leurs convictions jurassiennes, mais en dépit de celles-ci. Ils le savent fort bien et drainent les voix autonomistes et antiséparatistes tout en se présentant comme meilleurs gestionnaires que les chiens de garde de Force démocratique. Leurs succès locaux sont le fruit de cette ambiguïté. Si on vote pour eux, c'est qu'on ne craint rien sur le plan « séparatiste », mais qu'on pense « qu'ils feront bien leur boulot ».

Un engagement permanent dans le Jura-Sud

Toute bonne politique se fonde non pas sur des idéaux, mais sur des buts et les moyens de les atteindre. Personne n'en doute, il y a encore des objectifs qui vont dans le sens de notre engagement, et nous devons concentrer notre réflexion sur les moyens de les atteindre. Au surplus, nous avons posé les principes fondateurs dans la conférence de presse de la 70^e Fête du peuple jurassien. Je me permets de vous les remémorer. A long terme - les courts et moyens termes étant exclus-, l'action des autonomistes pourra se déployer dans la promotion d'un « **droit au retour dans la maison jurassienne** ». Ce droit a été reconnu par Berne dans les accords qui ont précédé le scrutin de novembre 2013. Dès lors, ce qui était valable en 2013 en termes d'évolutions territoriales ne saurait être exclu en 2023. Il va de soi que des transferts au canton du Jura devraient passer par le consentement des citoyens concernés. Ce serait un point de convergence entre le droit des peuples et la légalité démocratique « à la suisse ».

S'agissant de l'action politique sur le terrain, elle se concentrera sur la préservation du caractère romand du Jura méridional. Nous soutiendrons et lancerons au besoin toutes les idées et initiatives aptes à faire reconnaître et à imposer l'identité culturelle de la « terre jurassienne » restée bernoise, sa spécificité et ses droits face à l'ancien canton de Berne. Nous aurons aussi à combattre fermement les inévitables empiétements biennois. Notons à ce sujet que certains candidats aux prochaines élections bernoises se sont lâchés sans complexe en plaidant pour une remise en cause d'un statut particulier déjà largement insuffisant à nos yeux. Le mouvement apportera son soutien à toutes les personnalités et formations politiques défendant ces principes-là avec sérieux, quelle que soit leur étiquette.

Quelles seront les conséquences de la politique bernoise pour le sud du Jura, une fois réglé le transfert cantonal de Moutier ? Question à laquelle nous serons tout naturellement attentifs, car si cette politique devait léser gravement cette portion de notre patrie, les idées de changement de canton surgiraient d'elles-mêmes et le MAJ ne manquerait pas de leur apporter l'appui qu'elles méritent. Personne ne nous reprochera d'alimenter le débat à ce propos.

Cet engagement suppose que des relais s'en fassent l'écho, le nourrissent et le revendiquent. Nous parlons des femmes et des hommes, élus, sur les épaules desquels le devoir de vigilance repose en premier lieu. En tout endroit où cela est possible, ils sont et seront invités à s'ériger en défenseurs des intérêts du Jura-Sud en tant qu'entité distincte du canton de Berne germanophone, non pour quémander des places ou des avantages, mais pour défendre des droits, celui de faire progresser l'autonomie de la région étant inattaquable, tant sous l'angle historique que sous celui du bon sens socio-économique et culturel. Il importe que nos représentants assument totalement et activement le devoir de mémoire et le rôle d'aiguillon dont ils sont les dépositaires. Cela va de soi, l'implication autonomiste est aussi importante dans la vie associative, là où elle est appelée à témoigner de l'identité jurassienne.

Aujourd'hui, être militant autonomiste dans le Jura-Sud, c'est défendre ses valeurs, sa langue, son patrimoine, s'engager dans différents mouvements, oser témoigner de son origine. Dans notre monde « mondialisé », se battre pour la préservation et la promotion de son identité culturelle relève autant du bon sens que de la nécessité.

Un appel constant à la solidarité jurassienne dans le Jura-Nord

Le sens de notre engagement dans le nord du Jura est simple à décliner. Notre tâche est de cultiver le « sentiment national » des Jurassiens, de sorte que les autonomistes des districts restés bernois continuent d'en éprouver la solidarité et l'espoir qu'elle entretient. La résolution adoptée par l'assemblée populaire de la 70^e Fête du peuple jurassien était claire à ce propos. Elle « invitait le canton du Jura à aider les forces vives du Jura-Sud dans leur action en tissant des liens interjurassiens à tous les niveaux, aussi bien dans les domaines culturel, sportif, scolaire, associatif qu'hospitalier et économique. »

Le mouvement salue la cohésion politique qui s'est manifestée dans le cadre du vote communaliste à Moutier. Cette cohésion avait valeur de démonstration de force, on peut supposer qu'elle a influencé positivement un certain nombre d'électeurs prévôtois. Autant le Gouvernement que le Parlement et ses partis politiques se sont montrés cohérents, offensifs et sincères, avant, pendant et après la campagne. Nous leur devons compliments et gratitude, et puisque le Ministre Charles Juillard est parmi nous, je tiens à saluer l'investissement personnel particulièrement efficace dont il s'est rendu comptable à la tête de la Délégation cantonale aux affaires jurassiennes durant cette campagne. L'expression publique de l'unanimité partisane aux côtés de Moutier est la preuve tangible que les Jurassiens ne cèdent rien du droit d'autodétermination de leur peuple, et sont, dans les grands rendez-vous de l'histoire, toujours prêts à prendre leurs responsabilités et à accomplir leur devoir. Il en sera donc ainsi dans la phase du transfert étatique effectif de la ville de Moutier. Le Mouvement autonomiste agira à leurs côtés afin que le Jura, une fois encore, parle d'une même voix et témoigne de sa solidarité avec la cité prévôtoise et, au-delà de celle-ci, grâce à l'exemple donné, à l'ensemble des villes et villages jurassiens demeurés sous la juridiction du canton de Berne.

Le Mouvement accorde toute sa confiance au Gouvernement jurassien dans les négociations relatives à l'adoption du concordat intercantonal sur le transfert de Moutier. Aux « exigences » de ses partenaires bernois, qu'il s'agisse de l'abrogation des articles 138 et 139 de la Constitution jurassienne ou de toute autre pression liée aux modalités de partage des biens, il ne manquera pas d'opposer les intérêts du Jura avec la plus grande vigueur. Nous n'avons aucune raison aujourd'hui de douter de sa fermeté, ni de l'habileté qu'il mettra à déjouer les traquenards dans lesquels le canton de Berne tentera de le faire chuter. Nous serons de son côté, quoi qu'il en soit.

Le transfert de Moutier : priorité absolue des trois prochaines années

Le 18 juin 2017, le vent chaud de la liberté a soufflé sur Moutier. Des milliers et des milliers de Jurassiens en ont humé le parfum délicieux. A l'inverse, une brise glacée a figé les militants probernois dans la stupéfaction. Par charité chrétienne, nous ne reviendrons pas sur les scènes de désespoir impudiquement exhibées par les télévisions et les réseaux sociaux. On se souvient par contre des premiers mots des animateurs de la campagne autonomiste, dont ceux de Valentin Zuber, de Laurent Coste et de Marcel Winistoerfer, empreints de bienveillance et pourvoyeurs de mains tendues. Nous ne voulions pas de victoire arrogante, juste de victoire joyeuse. Elle l'a été, sans désinvolture ni mépris pour les battus.

Au lendemain du vote décisif, les plus acharnés des perdants ont déposé de multiples recours contre son verdict. Tout et n'importe quoi, alors, a été prétexte pour contester le choix des Prévôtois. Délations, fausses accusations, médisances, insinuations, imputations et rumeurs, tout a été entrepris afin que la victoire autonomiste soit annulée. Au déferlement contestataire s'est joint le déchaînement ordurier d'élus à l'égard de la majorité prévôtoise et de ses chefs de file. Des commis-voyageurs de la haine sont venus de l'extérieur déverser leur fiel avec un seul objectif en tête : semer la discorde, instaurer le climat délétère susceptible d'aider à la correction de ce qu'ils ne peuvent considérer que comme une avanie démocratique. Conseiller national, députés, maires, conseillers régionaux, conseillers communaux, on a eu de tout en ces matières qu'à leurs dépit et déplaisir j'évite de personnifier. Aujourd'hui, une part de leur espoir d'empêcher le départ de Moutier repose sur les épaules des très inspirés membres de « Moutier-Résiste ». Ceux-ci n'y vont pas avec le dos de la cuiller, exigent l'annulation du vote et feront le nécessaire afin qu'elle s'impose à la décision préfectorale.

Il faut qu'avec eux, Madame la Préfète, première instance chargée d'examiner les recours contre le vote du 18 juin, soit parfaitement au clair. Les Jurassiens n'admettront pas qu'on leur vole la victoire qu'ils ont obtenue de haute lutte, régulièrement et démocratiquement. De même, le canton de Berne et la Confédération doivent savoir qu'un empêchement à l'union de Moutier avec la République et Canton du Jura remettra à l'ordre du jour un conflit politique d'une gravité extrême. Attirer l'attention des uns et des autres sur les risques encourus n'est pas brandir une menace ou agiter un chantage. C'est exprimer seulement la force et la détermination que nous mettrons à défendre un acquis démocratique incontestable, reconnu comme tel par le Ministère public bernois lui-même, indiscutable en regard des arguties juridiques qu'on lui oppose ou pourrait lui imposer.

Le rattachement de Moutier au canton du Jura sera donc la priorité absolue du Mouvement autonomiste au cours de trois prochaines années. Nous nous emploierons, en concertation - et connivence, devrais-je ajouter - avec les autorités cantonales, à concourir au retour sans heurts et à une intégration réussie de Moutier dans la famille jurassienne. Nous avons tous à œuvrer afin que l'exemple que Moutier peut donner aux communes de sa couronne, et au-delà, ait un effet positif sur la perception que les citoyens du sud du Jura auront à l'avenir quant au sort réservé à leur région au sein du canton de Berne.

Elections cantonales bernoises du 25 mars

Dans un récent courrier à nos membres, nous avons rappelé l'importance de participer aux élections cantonales bernoises, afin que, grâce à la vigilance et à l'action des élus autonomistes, le Jura-Sud vive, préserve son identité et sa langue, se développe et protège ses intérêts fondamentaux.

La participation aux joutes électorales régionales encourage l'affirmation de soi des citoyens qui ne renoncent ni à leur idéal politique ni à leur patrimoine identitaire. Notre implication dans le « débat démocratique bernois » doit servir à cela.

Une représentation autonomiste active dans les instances régionale et cantonale que sont le CJB et le Grand Conseil s'impose avec encore plus d'acuité aujourd'hui, alors que se prépare l'union de Moutier avec la République et Canton du Jura. Dans cette affaire, avons-nous insisté, le Grand Conseil ne fera aucun cadeau au Jura. Dès lors, il nous appartient d'être là afin d'exiger que le processus engagé se déroule conformément au droit et à l'éthique. La politique de la « chaise vide » est dangereuse à plus d'un titre. Être présent à Berne, c'est pouvoir se faire entendre, mais c'est aussi pouvoir écouter. Absents, nous n'existons plus et ne pouvons influencer sur le cours des choses. Sans la vigilance autonomiste, la région s'exposerait un risque réel de déculturation fatale à son épanouissement. Notre voix doit donc résonner au sein du Grand Conseil pour rappeler le caractère francophone et jurassien du sud du Jura.

De la réalité au rêve

Toute la doctrine autonomiste repose sur cette évidence : la restauration de l'unité du Jura dans un canton confédéré souverain reste la solution à la *Question jurassienne*. Que cette affirmation puisse être provocante aux yeux de certains nous importe peu. L'essentiel est que nous, militants autonomistes, et toutes celles et ceux qui se sentent patriotes, gardions en nous le rêve d'unité que nous caressons depuis qu'a été mutilé le Jura historique, et entretenions l'espoir d'en garantir le renouvellement et d'en permettre la réalisation.

Nous avons des valeurs, nous devons les défendre et les illustrer avec conviction. Sans jamais se lasser. Ces valeurs sont universelles : fraternité jurassienne, désir de reconnaissance de ce que l'on est, volonté de défendre notre identité, dont les fondements sont la culture et la langue françaises. Avec ces valeurs-là, nous sommes en droit de persévérer dans une démarche légitime, sensée, positive et prospective. Le philosophe québécois Mathieu Bock-Coté, que le « Jura Libre » a toujours le plaisir de citer, a cette parole, qui s'adresse par-dessus l'océan aux Jurassiens du sud : « *La légitimité démocratique est insuffisante en elle-même et doit d'abord exister en tant que légitimité nationale. Il faut aux hommes la conviction d'appartenir à une communauté d'histoire qui leur survivra pour consentir à la décision majoritaire lorsqu'ils n'y souscrivent pas.* » C'est à cette conviction, restée intacte à travers les âges, sans cesse nourrie du sentiment national, que le Jura-Sud devra un jour son salut.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR (PAC)

REORGANISATION FUTURE DU MOUVEMENT

Nous avons mis à l'ordre du jour de notre assemblée un débat sur « l'organisation et les moyens d'action du mouvement ; modernisation et passage du flambeau ».

Depuis l'envoi de la convocation à l'assemblée des délégués, plusieurs séances (Comité exécutif et Commission politique) ont eu lieu, ayant pour objet à traiter l'évolution de la situation politique à Moutier. La saga des recours a mobilisé toute notre attention.

Après réflexion, nous avons décidé, lors de l'Assemblée des délégués, de nous en tenir à la description des grandes lignes de notre action politique future, à Moutier et dans le sud du Jura particulièrement. La priorité absolue a été donnée pour les trois ans qui viennent au rattachement de Moutier au canton du Jura, à ses modalités politiques et ses dispositions juridiques.

L'efficacité de notre engagement dans cette perspective repose sur la stabilité de notre organisation, ce qui n'empêchera pas la poursuite de nos débats sur son évolution et, au terme du processus politique lié à l'union de Moutier avec l'Etat jurassien, au renouvellement des cadres du mouvement. Nous avons, à ce propos et d'ores et déjà, pris un certain nombre de contacts avec des jeunes Jurassiens prêts à s'investir à l'avenir.

Pour résumer, la réorientation obligée de son action politique oblige le MAJ, et singulièrement son Comité exécutif, qui a commencé son rajeunissement, à s'occuper du passage du flambeau à une nouvelle équipe dirigeante le moment venu. Une fois Moutier assurée d'être ville juridiquement, politiquement, définitivement jurassienne, il sera temps de convoquer une assemblée des délégués qui aura, à son ordre du jour, les décisions suivantes à prendre :

- **adoption de nouveaux statuts**
- **organisation territoriale (sections et fédérations)**
- **maintien du nom actuel ou nouveau nom du mouvement**
- **adoption du programme politique pour les années à venir**
- **désignation d'une nouvelle équipe dirigeante**
- **organisation des fêtes populaires (Fête du peuple jurassien, Fêtes à Moutier)**

Droit au retour (extrait)

Dans une prise de parole, Paul-Hubert Monnier, de Corgémont a rappelé les enjeux de l'engagement politique autonomiste au cours des années à venir. Il a notamment déclaré :

« Le 24 novembre 2013, la population de ma région a refusé un avenir commun avec la République et Canton du Jura. Je l'accepte et reconnais ce résultat. Il faut être pragmatique et ce pragmatisme me montre qu'une réunification n'est présentement (comme diraient nos amis Québécois) pas l'objectif principal. Cela ne veut pas dire que les générations futures ne remettront pas l'ouvrage sur la table. Le droit au retour dans la maison jurassienne fait partie d'un droit démocratique qui devra se faire bien entendu dans le cadre et le respect des lois existantes. »

Discussion générale (cf. prise de notes déposée au secrétariat général)

5. Résolution

L'Assemblée des délégués du Mouvement autonomiste jurassien s'est réunie le 17 mars 2018 au Restaurant du Jura à Bassecourt sous la présidence de Laurent Coste, en présence de 150 délégués. Le Gouvernement de la République et Canton du Jura était officiellement représenté par M. le Ministre Charles Juillard, lequel, dans son discours, a rappelé et précisé les tenants et aboutissants du transfert cantonal de Moutier. Pour sa part, Madame Maurane Riesen, candidate au Conseil exécutif lors des élections cantonales bernoises du 25 mars 2018, a précisé le sens de son engagement politique au service du Jura méridional et de sa population.

Après avoir entendu le rapport politique de Pierre-André Comte, secrétaire général du mouvement, et débattu des différents aspects de l'engagement du Mouvement autonomiste jurassien, les délégués ont adopté la résolution suivante.

Considérant que :

- Le processus politique initié par la Déclaration d'intention du 20 février 2012, adoptée par les cantons de Berne et du Jura sous l'égide de la Confédération, s'est terminé avec le vote du 24 novembre 2013 et les votes communalistes de 2017 à Moutier, Sorvilier et Belprahon ;
- La commune de Moutier a choisi de rejoindre la République et Canton du Jura, sans qu'aucune irrégularité n'ait été constatée dans l'expression démocratique des ayants droit au vote ; *la commune de Belprahon n'a quant à elle pas pu voter en toute connaissance de cause en raison des recours déposés à Moutier ;*
- La République et Canton du Jura, après avoir confirmé les engagements de son parlement et de son gouvernement à l'égard de la cité prévôtoise, a pris toutes les dispositions juridiques et administratives permettant d'assurer son transfert cantonal conformément à ses attentes légitimes,

L'Assemblée :

- **Assure l'Etat jurassien de sa confiance dans les négociations relatives à l'adoption du concordat intercantonal sur le transfert de Moutier à la République et Canton du Jura ;**
- **Dénonce l'attitude de celles et ceux qui, refusant d'accepter la volonté démocratiquement exprimée des Prévôtois, ont fait le choix de nuire aux intérêts de la ville de Moutier plutôt que de se rallier à la grande majorité de la population qui aujourd'hui souhaite aller de l'avant et préparer le transfert de la ville ;**
- **Rend le canton de Berne et la Confédération solennellement attentifs aux risques politiques encourus si la majorité jurassienne de Moutier devait être bafouée au gré de jugements ou manœuvres dilatoires contraires à sa décision souverain.**
- **Apporte son soutien total aux candidates et candidats autonomistes dans le cadre des prochaines élections cantonales bernoises ; le Jura-Sud a besoin d'élus qui en préservent la spécificité et renforcent ses droits fondamentaux.**

Le Mouvement autonomiste est conforté dans son action de défense de l'identité culturelle francophone jurassienne et de l'autonomie du Jura-Sud, dans le cadre des institutions actuelles, action qui, à terme, doit donner à la région les moyens de la pleine maîtrise de son destin.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Autres points traités ou abordés

Jura Libre

Laurent Coste adresse des FELICITATIONS AUX EDITORIALISTES P.-A. COMTE ET ALAIN CHARPILLOZ AINSI QU' AUX JOURNALISTES DU JURA LIBRE. Il en profite pour faire une invitation à s'y abonner.

Calendrier porté à la connaissance des participants par le président.

- Fêtes à Moutier les 18 et 23 juin
- Fêtes aux Breuleux et Porrentruy
- Fête du Peuple Jurassien
- Info de dernière minute : Film au Cinoche à Moutier ce jour à 16 h : Bons baisers d'Unspunnen.

6. La Rauracienne

L'assemblée est levée vers 12.15 h. Elle est suivie d'un repas pris en commun, auquel participent 87 personnes inscrites.

Secrétariat général